



**Le pass sanitaire est obligatoire pour les majeurs (et pour les plus de 12 ans à partir du 30/09/21)**

Merci de le présenter dès l'inscription, dans la mesure du possible.



NOM : ..... Prénom: .....

date de naissance : .....

lieu de naissance ..... numéro du département de naissance : .....

téléphone : ..... ou .....

adresse mail (en majuscules SVP) : .....

**Groupe(s) :** ..... // .....

- cocher le nombre de séances hebdomadaires (sauf pour le groupe compétition) et préciser le(s) jour(s):

1 ou 2 séances : ..... ; .....

3 ou 4 séances ..... ; ..... ; .....

- Pour le groupe Compétition :  6h ou moins  plus de 6h30

**Tarif :**

	Tarif par licencié :
licence	
cotisation	
Remise famille	
Montant à régler	

Remise famille :

10% sur la cotisation pour l'inscription d'un 2eme membre d'une même famille (ou plus)

Possibilité de régler en 4 fois maximum : les chèques sont tous à donner à l'inscription et seront retirés le 15 de chaque mois.

**Le 1<sup>er</sup> versement doit au mois être égal au montant de la licence**

**Documents à fournir : tout dossier incomplet sera refusé**

- fiche d'inscription complétée, avec la totalité du règlement
- charte des adhérents signée
- pour les mineurs: questionnaire médical QS SPORT, le certificat médical n'est obligatoire que s'il a coché une seule réponse OUI au questionnaire
- pour les majeurs : le certificat médical n'est obligatoire qu'en cas de compétition (certificat médical valable 3 ans)

**Autorisation :** Je soussigné..... responsable de l'enfant .....

autorise les membres du club ou les accompagnateurs à prendre le cas échéant, toutes mesures rendues nécessaires par l'état de santé de l'enfant.

**Droit à l'image** (rayer la mention inutile): j'autorise / je n'autorise pas le droit à l'image pour mon enfant / pour moi.

**Tableau réservé à l'administration du club :**

Versement	montant	Nature (chèque, espèce, virement, coupon Sport, chèque vacances ...)	Date
1er versement			
2 ème versement			
3 ème versement			
4 ème versement			

Licence prise le  
...../...../.....

- En cas de défaut de paiement le patineur pourra être exclu de la glace jusqu'à régularisation et en cas d'arrêt de pratique en cours de saison, le club n'est tenu à aucun remboursement.
- Le montant de l'inscription tient compte de l'annulation de 3 séances sur l'année (dans la mesure du possible, un remplacement de ses séances pourra être proposé.)
- En cas de fermeture pour raison indépendante de notre volonté, nous ne pourrions pas être tenu responsable, et aucun remboursement ne sera fait.

## La Roche sur Yon Sports de Glace – Charte des adhérents 2021-2022

Je m'engage à :

- Avoir une tenue vestimentaire adaptée (pas de jean, pas d'écharpe...) et les cheveux attachés, le port des gants est obligatoire.
- Ne porter aucun préjudice à l'intégrité morale ou physique des patineurs et des entraîneurs, ou de toute autre personne. Les patineurs sont liés à leur club. Toute attitude ou tout propos visant à dévaloriser ou discréditer le club, les entraîneurs, les dirigeants ou d'autres patineurs sera sanctionnée.
- A ne pas interférer dans les choix pédagogiques des enseignants diplômés d'état
- Respecter et me conformer aux choix des entraîneurs et des dirigeants
- Respecter les consignes de sécurité et les consignes sanitaires
- Ecouter en silence les consignes des entraîneurs et des dirigeants
- A faire de mon mieux pendant les entraînements et notamment pas de bavardages intempestifs perturbant le bon déroulement du cours
- Prévenir les entraîneurs en cas d'absence ou de retard, par mail
  
- Toute utilisation inappropriée des médias sociaux ( publication de contenu dénigrant le club, les entraîneurs, les adhérents, les dirigeants; publication de commentaires diffamatoires ...) sera sanctionnée.
  
- Pour raisons sanitaires et pour respecter le travail des entraîneurs et des patineurs, pour éviter toute perturbation, l'accès aux gradins et au bord de piste pendant les cours et les stages est interdit, à l'exception des jours autorisés par les dirigeants.
  
- Les entraîneurs peuvent être consultés en dehors des heures d'entraînement sur rendez-vous.

La non-observation de ces règles peut exposer l'adhérent à une exclusion temporaire ou définitive.

Fait à ..... Le .....

Signature de l'adhérent ou de son représentant légal: